



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DES
ROUTES ET DES BATIMENTS

Boulevard du Nord, 8
B - 5000 NAMUR

Tél. : 081 77 26 03
Fax : 081 77 36 66
dirk.desmet@spw.wallonie.be

Note aux DT + DG01-70
Copie DG0-30,40,50,60 et 66

Le Directeur général

Vos réf. : DG/EG/0017
Nos réf. :
Annexe(s) :

Objet : Qualiroutes – Utilisation des produits recyclés

Namur, le 26/07/2012

Plusieurs soumissionnaires m'ont interpellé récemment au sujet de dispositions particulières figurant dans les textes de certains de nos cahiers spéciaux des charges en matière d'utilisation des produits recyclés.

Je vous rappelle que, d'une manière générale, Qualiroutes a élargi les possibilités de recours aux produits recyclés : ils sont ainsi autorisés dans des cas bien précis et sous des conditions bien définies.

Or, certains cahiers spéciaux des charges de la DGO1 et certains relatifs à des voiries subsidiées comportent des dispositions visant à interdire l'usage de divers produits recyclés, en totale contradiction avec le texte de Qualiroutes.

Je vous confirme que je n'autorise aucune dérogation dans ce domaine : les produits recyclés autorisés par Qualiroutes ne peuvent être interdits par les cahiers spéciaux des charges.

Ils doivent être acceptés mais contrôlés avec le plus grand soin, notamment au niveau de leur marquage CE obligatoire, suivant les dispositions du CCT.

De cette manière, les produits présentant les caractéristiques et les performances requises pourront être utilisés et les autres seront exclus.

Je vous demande de veiller particulièrement au respect de ces règles dans les cahiers spéciaux des charges établis sous votre responsabilité.

Je vous en remercie par avance.

Le Directeur général,


Mr. Dirk DE SMET



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur • Tél. : 081 77 26 03 • Fax : 081 77 36 66